

Rapport de gestion sur les comptes consolidés IFRS 2022 du Groupe CPH

Préambule

2022 : année de forte correction sur les marchés, tant obligataires qu'actions, après les années Covid où les Banques centrales avaient rendu l'argent « gratuit ».

Merci à l'inflation importée des matières premières et à la réaction des Banques centrales qui ont augmenté leur taux de trois pourcents (pour mémoire c'était de 2,4% en 1994 lors du dernier krach obligataire). Nous pensions fin 2021 en avoir fini avec les crises mais en fait nous avons quitté celle du Covid pour faire face à celle de la guerre en Ukraine, pays Européen plus grand que la France et de 45 millions d'habitants. Nous avons donc commencé 2022 avec un problème d'offre suite à la diminution de la capacité de production en période Covid et une forte demande suite à la fin des confinements. S'est alors ajouté la guerre en Ukraine amplifiant le problème et créant un manque de fournitures énergétiques de par l'arrêt des livraisons du gaz russe. **Beau cocktail explosif qui nous a brusquement sorti de 10 ans d'argent et d'énergie bon marché.** Pour exemple : le prix de la dette belge à 10 ans a bondi de plus de 3,0 % à 3,15 %, et le plus représentatif est celui du prix du gaz européen multiplié par 5-6 voire 7 selon le degré de dépendance au gaz russe. En sus, le roi Dollar, valeur refuge dans laquelle l'énergie est cotée, est de retour avec une parité EUR/USD.

Quid pour 2023 ?

Selon le bon dicton financier « never give a date and a number », nous devrions revenir à une inflation plus faible pour plusieurs raisons : la hausse des taux va créer une chute de la demande, voire une récession, et d'autres fournisseurs d'énergie (LNG) vont palier aux fournitures russes. Reste la guerre mais l'histoire nous apprend qu'il y a toujours une fin à une guerre, et il faut craindre qu'après l'Allemagne de l'Est/Ouest, la Corée du Nord/Sud, le Vietnam du Nord/Sud, nous ne connaissions l'Ukraine de l'Est/Ouest. Viendra alors le temps de la reconstruction dont on discute déjà dans les couloirs du pouvoir.

Bref, beaucoup d'inconnues à court-terme qui donneront de la volatilité sur les marchés, sans parler des taux d'endettement des Etats/Régions qui frôlent l'« overdose » (on parle de plus de 250% pour la Région wallonne) et vont coûter beaucoup d'argent(ou couvertures sociales en moins) dans les années à venir.

La maison CPH est passée à travers cette tourmente sans encombre pour l'opérationnel mais avec des corrections de valeurs sur ses portefeuilles d'actifs financiers. Nous maintenons cependant notre ratio de solvabilité au-dessus des 20%.



Faits saillants de l'année 2022

Les chiffres clés de l'année 2022 sont les suivants :

- Pied de bilan consolidé de 3.275,4 MEUR en baisse de 27,9 MEUR (- 0,85 %) par rapport à fin 2021 avec du côté actif, la hausse significative des actifs financiers au coût amorti essentiellement des prêts hypothécaires compensée par la baisse de valeur des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et du côté passif, la hausse des passifs financiers au coût amorti essentiellement des dettes envers la clientèle compensée par la baisse de la réserve de réévaluation sur nos positions SIR-Equity vu contexte boursier défavorable ;
- Hausse de nos encours totaux débit/crédit clientèle bancaire de 6 % à 5.051 MEUR, une augmentation supérieure à notre objectif de croissance organique de 5 %. La croissance de 276 MEUR d'encours clientèles se fait, comme souhaité au vu des objectifs commerciaux, de manière déséquilibrée pour 66 % grâce à l'activité crédits (+ 182 MEUR) et seulement 34 % (+ 94 MEUR) par les dépôts, ce qui fait augmenter notre ratio « loan/deposit » à 76,61 % ;
- Marge d'intérêts et produit net bancaire à un niveau toujours confortable : respectivement 48,02 MEUR contre 44,6 MEUR (+ 3,42 MEUR par rapport à fin 2021) et 70,9 MEUR (+ 5,6 MEUR par rapport à fin 2021 favorablement influencé par le résultat sur les IRS) ;
- Bénéfice consolidé net confortable, malgré la guerre en Ukraine et la crise énergétique, de 25,7 MEUR (+ 5,5 MEUR par rapport à fin 2021) ;
- Résultat global (OCI) en forte baisse par rapport à 2021 suite à la baisse de valeurs de nos positions SIR/Equity dans le contexte boursier très défavorable fin 2022 ;
- Ratio de solvabilité consolidé BGAAP très confortable et stable de 22,9 % à 22,3 % ;
- Capitaux propres en forte baisse à 398,9 MEUR (soit -93,6 MEUR par rapport à fin 2021) suite au contexte boursier défavorable et à la baisse des performances de nos positions SIR/Equity malgré un bénéfice de l'exercice en hausse, se rapprochant des BGAAP.

Le périmètre de consolidation du Groupe CPH se présente comme suit au 31 décembre 2022 : SC Agréée Banque CPH (maison mère), SA CPH Life (filiale à 100 % intégrée globalement), SA Mandats et Participations (filiale à 99,99 % intégrée globalement). Vu la taille réduite des filiales, les comptes consolidés sont largement influencés par les chiffres de la maison mère, la Banque CPH.

Analyse de l'évolution du bilan

Les capitaux propres IFRS au 31 décembre 2022 s'élèvent à 398,9 MEUR et sont en forte baisse de 93,6 MEUR ou - 19 % par rapport au 31 décembre 2021 (492,5 MEUR). La solvabilité reste toutefois très confortable. Ces capitaux propres sont très proches des capitaux propres consolidés au sens large selon les principes comptables belges. Ces capitaux propres sont en baisse essentiellement suite à la baisse de la réserve de réévaluation (- 119,9 MEUR) consécutive aux mauvaises performances de nos positions SIR/Equity malgré un bénéfice de l'exercice en hausse (25,7 MEUR versus 20,2 MEUR).



Le total du bilan du groupe CPH passe de 3.303,3 MEUR à 3.275,4 MEUR soit une baisse de 27,9 MEUR ou -0,85 %.

Le poste *Trésorerie, comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue* est en baisse de 80,3 MEUR à 76,8 MEUR suite essentiellement à la baisse du compte courant auprès de la BCE.

Les *actifs financiers détenus à des fins de négociation* sont en hausse de 3,4 MEUR et se composent de la revalorisation de nos IRS.

Les *actifs financiers à la juste valeur par résultat* s'établissent à 28,3 MEUR et sont en baisse de 13,8 MEUR suite à la performance défavorable sur l'année de nos OPVCM.

Le portefeuille d'*actifs financiers à la juste valeur par les capitaux propres* à 310,7 MEUR est en baisse de 141,8 MEUR suite à la dévalorisation de nos positions SIR/Equity dans le contexte défavorable sur les marchés financiers et de hausse forte des taux.

Les *actifs financiers au coût amorti* s'élèvent à 2.801,9 MEUR en hausse de 199,6 MEUR par rapport à fin 2021 suite essentiellement à la hausse de nos portefeuilles crédits clientèle pour 182,9 MEUR vu la production bien meilleure qu'en 2021 et de notre portefeuille titres pour 22,5 MEUR (essentiellement des obligations et une baisse des billets de trésorerie).

En tant qu'investisseur « buy and hold », le CPH a historiquement réemployé son excédent de ressources dans un portefeuille important mais très granulaire et diversifié. L'idée reste de conserver ces valeurs et de générer ainsi des revenus et dividendes récurrents.

Dans ce contexte, la Banque reste toutefois confiante que les corrections de valeurs observées fin 2022 sur ce portefeuille et impactant de manière significative notamment nos positions SIR/Equity devraient rester temporaires.

Le métier crédits à la consommation s'est légèrement repris : la production atteint 98,3 MEUR (+ 5,2 MEUR / 6 %).

L'année 2022 est une bonne année pour le métier octroi de crédits avec des refinancements et remboursements anticipés en baisse dans le contexte de hausse des taux.

La production de CPH-Logement a atteint 340,9 MEUR en 2022 pour 298,5 MEUR en 2021, 287,4 MEUR en 2020, 300,6 MEUR en 2019, 308,6 MEUR en 2018 mais 433,1 MEUR en 2015. Cela donne une certaine perspective des niveaux de production de ces dernières années. La production de CPH-Invest est aussi en hausse à 97,4 MEUR en 2022 pour 70,7 MEUR en 2021, 60,6 MEUR en 2020, 58,45 MEUR en 2019 et 89,6 MEUR en 2016. On revient donc au-dessus des niveaux de 2016.

En production nette, déduction faite des remboursements anticipés et refinancements internes en forte baisse, nous atteignons en 2022 une production Logement de 300,9 MEUR contre 147 MEUR en 2021, 146 MEUR en 2020, 162,2 MEUR en 2019, 194,2 MEUR en 2018 et 269,4 MEUR en 2017, et une production Invest de 94,1 MEUR contre 59,2 MEUR en 2021,



48,3 MEUR en 2020, 40,5 MEUR en 2019, 54,8 MEUR en 2018, 69,6 MEUR en 2017 et 82,1 MEUR en 2016.

Nos encours CPH Logement augmentent à 1.706 MEUR (+ 139 MEUR/ + 8,9 %) ainsi que nos encours Invest à 281,1 MEUR (+ 36,1 MEUR/+ 14,7 %).

Les mesures prises pour gagner des parts de marché commencent à porter leurs fruits.

Hors réassurance, le loss ratio de notre activité crédit clientèle reste très bon et est même positif à hauteur de + 0,03 % en 2022 (0,717 MEUR de reprises de réductions de valeur pour des encours hors assurance-crédit de 2.065,8 MEUR) à comparer avec - 0,01 % en 2021, - 0,11% en 2020, - 0,02 % en 2019, - 0,09 % en 2018, - 0,06 % en 2017 et - 0,05 % en 2016.

Nous maintenons donc de très faibles « loss ratio » et nos NPF (« Non Performing Loans ») restent très bas et en baisse à 26,74 MEUR soit 1,22 % de nos encours clientèle contre 1,42 % un an plus tôt. L'impact de la crise énergétique et de l'inflation soutenue est à suivre.

Le poste d'*actifs d'impôts* présente un solde de 0,8 MEUR, représentant l'impôt exigible.

Les *immobilisations corporelles* sont en hausse à 43,4 MEUR contre 40,2 MEUR en 2021 suite aux investissements dans notre collection d'œuvres d'art, dans notre parc immobilier et dans notre informatique.

Les immobilisations incorporelles sont en hausse de 954,8 KEUR ou de 38,5% suite aux investissements informatiques (softwares).

Nous avons globalement investi 6,6 MEUR en 2022 dont 2,1 MEUR dans notre collection d'œuvres d'art, 0,8 MEUR dans la rénovation de nos bâtiments et 3,6 MEUR dans notre informatique (hardware et software). Ces investissements ont permis de renforcer à nouveau le niveau de sécurité et de résistance de notre infrastructure informatique aux potentiels incidents techniques et de poursuivre notre progression au niveau de la digitalisation de nos métiers.

Au niveau du passif du bilan (côté des ressources), les *passifs financiers évalués au coût amorti* s'élèvent à 2.810,8 MEUR en hausse de 107,6 MEUR par rapport à fin 2021. Cette hausse, du côté des ressources, provient essentiellement de la hausse des dettes envers la clientèle (+ 98,5 MEUR) essentiellement des carnets de dépôts et des comptes à vue. Les titres de créances émis, soit les bons de caisse, sont en diminution. Les autres passifs financiers en forte hausse sont attribuables aux lots à compenser.

Les *passifs financiers détenus à des fins de négociation* sont en diminution de 7,3 MEUR à 2,8 MEUR. Cette diminution est due principalement à la revalorisation de nos positions IRS.

Les *provisions* diminuent de 1,07 MEUR à 33 MEUR suite aux éléments suivants :

- Une diminution de 3,3 MEUR dans le cadre de la sous-couverture de notre plan de pension (IAS 19) suite à des gains actuariels liés aux hypothèses de hausse des taux ;

- La hausse des provisions techniques (y compris sinistres) dans le cadre de l'activité d'assurances vie à hauteur de 2,2 MEUR.

Les *passifs d'impôts*, à hauteur de 15,8 MEUR sont en baisse (-29,6 MEUR) suite diminution de l'impôt différé comptabilisé suite à la dévalorisation de notre portefeuille. Ils se composent notamment des impôts différés passifs sur la revalorisation des positions du portefeuille et sur les excédents d'amortissement comptabilisés.

Les *autres passifs* sont en baisse de 4,1 MEUR à 14,0 MEUR et résultent essentiellement de des provisions pour futurs LTI plus basse en 2022 qu'en 2021 suite à la baisse du résultat LTI 2022 versus 2021. Rappelons que le LTI a déclenché tant en 2022 qu'en 2021.

Au niveau prudentiel, les activités d'assurance et bancaires continuent à faire l'objet d'un contrôle sur une base « stand alone » et aucun reporting prudentiel sur base consolidée n'est adressé aux services de la BNB.

Pour son pôle bancaire, la Banque CPH continue à disposer de marges très confortables sur l'ensemble de ses ratios bancaires dont celui de solvabilité (méthode standard) à 21,71 % contre 22,31 % fin 2021 et de liquidité. Notre leverage ratio est de 11,60 % (contre 11,61 %) soit bien au-dessus du minimum de 3 %. La Banque présente donc des ratios très solides.

Sous Solvency II, le Solvency Capital Requirement (SCR) s'établit à 9.827 KEUR au 31 décembre 2022 contre 9.967 KEUR au 31 décembre 2021. L'actif net économique sous Solvency II s'établit à 30.712 KEUR au 31 décembre 2022. Après dividende, les fonds propres éligibles sont donc de 28.712 KEUR contre 28.378 KEUR au 31 décembre 2021. L'excédent des fonds propres économiques par rapport aux exigences sous Solvency II s'élève donc à 18.885 KEUR fin 2022 contre 18.410 KEUR fin 2021 Ce bilan économique fait donc apparaître des fonds propres très confortables et largement en excédent par rapport aux exigences Solvency II.

Le **ratio Solvency II**, toujours très confortable, s'établit à 292,18 % fin 2022 contre 284,70 % fin 2021.

Analyse de l'évolution des résultats

Nos produits d'intérêts atteignent 56,2 MEUR (-2,4 MEUR) tandis que nos charges d'intérêts s'élèvent à 8,2MEUR (- 1 MEUR) dont 3,5 MEUR pour la taxe bancaire de 0,13 % et 1,5 MEUR pour les swaps de couverture de taux. La marge d'intermédiation atteint donc 48,0 MEUR en 2022 contre 44,6 MEUR en 2021.

Les taux de nos carnets de dépôts étaient au cours de l'année 2022 au minimum de 0,01 % + 0,10 %, taux imposé par le gouvernement. Avec effet au 2/1/2023 et dans le contexte de hausse des taux, ils ont été portés à 0,20 % + 0,80 %.

Les *résultats nets sur commissions* sont négatifs à hauteur de 0,7 MEUR, stable par rapport à 2021.



Les *dividendes* sont en hausse de 2,3 MEUR et sont essentiellement ceux perçus sur nos investissements en SIR.

En 2021, les *résultats nets des opérations financières* étaient négatifs à hauteur de 1,1 MEUR suite à une perte sur le portefeuille titres.

Les *résultats sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation*, positifs à hauteur de 10,9 MEUR, proviennent essentiellement de l'impact favorable lié à la revalorisation des IRS au 31 décembre 2022 (+ 10,5 MEUR).

Les *résultats sur actifs et passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultats* étaient positifs à hauteur de 3,9 MEUR fin 2021 suite aux bonnes performances de nos OPVCM. Ils sont négatifs à hauteur de 6,6 MEUR suite à la baisse de valeurs de nos OPCVM et deals conditionnels.

Les *autres produits opérationnels* sont en hausse de 2,2 MEUR à 11,0 MEUR et proviennent essentiellement des primes d'assurances soldes restant dus en hausse (+ 1 MEUR) générées par l'activité de CPH Life pour 8,2 MEUR et notre compte de pertes et profits avec notre réassureur (903 KEUR, + 655 KEUR). Ce poste se compose également de récupérations de frais et clauses pénales auprès de la clientèle en hausse, du compte de pertes et profits avec Atradius pour 126 KEUR, de divers revenus locatifs, de récupération exceptionnelle de précompte mobilier pour 269 KEUR et d'une plus-value sur Visa Belgium pour 111 KEUR.

Les *autres charges opérationnelles* sont relativement stables à 1,2 MEUR et se composent essentiellement des sinistres nets de réassurance en assurances vie.

Au vu des évolutions décrites ci-avant, le *produit net bancaire* consolidé s'établit à 70,9 MEUR fin 2022 contre 65,3 MEUR fin 2021, en hausse de 8,5 %.

Les *dépenses de personnel* sont en baisse de 2,2 MEUR à 20,5 MEUR dont 3,6 MEUR dans le cadre de la constitution du nouvel LTI. Les rémunérations sont en hausse suite à l'indexation des salaires mais leur augmentation est plus que compensée par baisse des provisions pour futur LTI prorata temporis (IAS 19).

Les *dépenses générales et administratives* sont en légère hausse de 0,7 % à 10,5 MEUR dont 1,7 MEUR de taxes bancaires (- 0,6 MEUR) mais cette hausse reste très contenue au vu de l'inflation connue et reste dans les budgets établis. Au total, nous payons donc $3,5 + 1,7 = 5,2$ MEUR de taxes bancaires alors que nous n'avons jamais coûté un Euro à notre pays !

Comme les chiffres le prouvent, sur une longue période, la croissance des frais généraux est un sujet permanent de préoccupation de la direction et la campagne de contrôle de ces coûts fait clairement partie des objectifs chaque année : le coût des rémunérations croît avec les anticipations de l'activité pondéré des gains de productivité, l'inflation et les augmentations barémiques tandis que les autres frais administratifs sont gelés en termes réels donc ne croissent qu'avec l'inflation à périmètre constant. Nous sommes persuadés que la pérennité du modèle CPH passe par une structure de coûts parmi la plus compétitive du marché, surtout vu la conjoncture future digitalisée.



Si on exclut l'effet LTI, notre ratio frais généraux sur produit net bancaire (« cost income ratio ») atteint 41,0 % en 2022 contre 43,3 % en 2021 et bien en-dessous de l'objectif à long terme de 60 %.

Les *amortissements* sont en augmentation de 0,5 MEUR à 3,3 MEUR suite aux investissements réalisés. Historiquement, ces amortissements étaient beaucoup plus réduits qu'en « Belgian GAAP » suite à l'amortissement des immeubles d'exploitation sur 50 ans en normes IFRS mais l'écart va en diminuant, certains investissements étant complètement amortis en BGAAP.

Les dotations aux *provisions* s'établissent à 2,7 MEUR contre 3,7 MEUR un an plus tôt soit une baisse de 1 MEUR. En 2021, ces dotations concernent essentiellement les provisions techniques CPH Life pour 2,0 MEUR mais également la provision pour différentiel de taux LTI (IAS 19) pour 1,6 MEUR. La dotation à cette dernière provision est quasi nulle en 2022 vu la baisse du rendement LTI observée en moyenne sur les 8 dernières années.

Nous actons des reprises de dépréciations sur actifs financiers non évalués à la juste valeur par le compte de résultats—prêts et créances à hauteur de 0,7 MEUR contre 0,3 MEUR un an plus tôt. Pour IFRS 9 et pour tenir compte de l'impact éventuel de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêt, la décision a été prise de continuer à majorer les provisions avec coefficient de 1,25, le risque est peut-être encore devant nous !

Les impôts sont en hausse et s'élèvent à 8,5 MEUR.

Au vu de ce qui précède, le bénéfice net 2022 est en hausse de 27,1 % à 25,7 MEUR contre 20,2 MEUR fin 2021. Ce résultat de notre activité reste confortable surtout dans le contexte actuel.

Le résultat global (OCI), incorporant la réserve de réévaluation sur le portefeuille, s'élève à -90,1 MEUR contre 72,4 MEUR un an plus tôt. Nous subissons de plein fouet la dévalorisation de notre portefeuille SIR/Equity dans le contexte boursier difficile de fin d'année.

La politique d'utilisation d'instruments financiers a été modifiée en 2015 suite à la loi bancaire : nous n'avons plus aucune activité de trading pour compte propre, seuls sont en portefeuille trading 42 MEUR d'IRS de couverture reclassifiés suite au changement de règles du régulateur. Nous avons conclu des FRA pour un notionnel de 40 MEUR en 2022.

Nous continuons à gérer un mismatch ALM global pour la Banque de maximum 3 décidé fin des années nonante et confirmé par notre Comité des risques en 2016 avec un CPR de 5 %. Pour l'année 2022, il fut de minimum 1,81, de maximum 2,33. Il s'établit à 2,33 fin 2022 pour 1,83 fin 2021.

En ce qui concerne le risque de prix, il est toujours très limité vu l'activité bancaire de base et le cas échéant, il est géré par le « pricing » de la détérioration du risque crédit des actifs de la Banque.



Les règles d'évaluation IFRS jointes aux comptes consolidés ont été approuvées en Conseil d'administration et validées avec le Commissaire agréé. Elles sont inchangées par rapport à l'an dernier.

Le Comité d'audit facilite l'exercice effectif de la mission de surveillance du Conseil d'administration. Il surveille et contrôle l'activité bancaire en termes d'organisation, de contrôle interne, de bon fonctionnement des fonctions indépendantes et d'intégrité de l'information financière qui circule et de respect des lois et règlements. Il exerce également un suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le Commissaire agréé. Le Commissaire agréé confirme sur base annuelle au Comité d'audit son indépendance par rapport à la Banque. La majorité des membres du Comité d'audit sont indépendants au sens de l'article 383 ° de la loi bancaire et disposent de compétences pointues en matière de comptabilité et d'audit. Ce Comité se réunit en général deux fois l'an.

Le Comité des risques conseille le Conseil d'administration pour les aspects concernant la stratégie et le niveau de tolérance en matière de risques y compris les risques IT, tant actuels que futurs. Il assiste le Conseil d'administration lorsque celui-ci supervise la mise en oeuvre de cette stratégie par le Comité de direction. Ce Comité se réunit en général deux fois l'an.

Honoraires du Commissaire

Contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés

Conformément à l'article 3:65 § 2 du Code des sociétés et des associations, le montant des honoraires du Commissaire établi par l'Assemblée générale des actionnaires du 26 avril 2022 s'établit à 110.000 EUR hors TVA, index et frais par an pour CPH Banque SC Agréée et 25.000 EUR hors TVA, index et frais par an pour la filiale CPH Life SA. Pour l'année 2022, le Commissaire a facturé un montant de 113.049,77 EUR HTVA et de 24.847,78 EUR hors TVA pour CPH Life SA.

Prestations exceptionnelles

Il y a eu quatre prestations exceptionnelles et/ou missions particulières au sens de l'article 3:65 § 3 du Code des sociétés et des associations.

Honoraires :

- Autres missions d'attestation :
 - 1.100 EUR HTVA (test de liquidité article 6 :116 du Code des sociétés et des associations) ;
 - 2.000 EUR HTVA (rapport sur modification des droits attachés aux classes d'action – article 6 :87 du Code des sociétés et des associations) ;
 - 4.800 EUR HTVA (rapport dérogation IRS - article 36 bis AR du 23 septembre 1992).
- Mission de conseils fiscaux : néant.

- Autres missions extérieures à la mission révisoriale : 2.375 EUR HTVA – mission de vérification du coût social d'un dirigeant d'entreprises versus salarié.

Evènements postérieurs à l'exercice

Il est important de noter que les titres cotés figurant dans le portefeuille sont évalués selon les cours à la date de clôture.

Vu l'instabilité actuelle des marchés financiers dans le contexte de guerre en Ukraine, crise énergétique et hausse des taux, le redressement ou la chute des cours après la clôture constitue un « non-adjusting event ».

Influence sur le développement de la société

Il n'a pas de circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

Activités en matière de recherche et développement

Néant.

Existence de succursales

Néant

Tournai, le 21 mars 2023



Alain Declercq
Président du Comité de direction



Roland Gillet
Président du Conseil d'administration